



DOSSIER DE PRESSE

Vallon Pont d'Arc, le 12 avril 2018

Contact : Sarah Burleraux
Ligne directe : 04 75 37 04 60
communication@cc-gorgesardeche.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

Au programme : policier intercommunal, aide aux entreprises, budget 2018 et vélos à assistance électrique.

Le conseil communautaire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'est tenu au siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à Vallon Pont d'Arc, jeudi 12 avril 2018 à 18h30. Voici un focus sur plusieurs thématiques phares. Les autres points à l'ordre du jour sont rappelés en dernière page.

I. Ressources humaines : création d'un poste de policier intercommunal

Un poste de policier municipal mutualisé avec les communes du territoire est créé. Il sera amené à intervenir sur l'ensemble des compétences de la communauté de communes et des communes membres. Il exercera notamment des missions de salubrité publique dans le cadre de la mise en place de la nouvelle collecte des déchets. Il interviendra également dans les communes ne disposant pas de policier municipal pour des besoins ponctuels ou saisonniers.

II. Economie : nouvelles aides aux entreprises

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche souhaite accompagner financièrement les entreprises grâce à la mise en place de deux nouveaux dispositifs. Le premier est destiné aux très petites entreprises dotées d'un point de vente (commerce de proximité, artisanat, service) désirant s'installer sur le territoire ou se développer. L'enveloppe financière proposée par la communauté de communes, d'un montant maximum de 5 000 € par entreprise, vient en complément d'une aide régionale et permet d'apporter une subvention publique globale de 30% du montant éligible.

Budget 2018 alloué par la communauté de communes : 20 000 €

Le second dispositif vise à favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire en octroyant une subvention pour leurs projets d'investissement immobilier. L'aide octroyée par la communauté de communes, d'un montant maximum de 10 000 € est couplée avec une aide du Département.

Budget 2018 alloué par la communauté de communes : 30 000 €

Ces deux dispositifs viennent compléter les autres actions mises en place par la communauté de communes en matière de développement économique : l'aménagement de trois zones d'activités (Les Estrades à Vallon Pont d'Arc, Boissières-Chardiris à Ruoms/Pradons et la future Z.A de Lanas) ainsi que le travail sur les perspectives de réemploi de bâtiments d'entreprise existants.

III. Budget 2018

Le budget principal de la collectivité s'élève pour 2018 à **15.4** millions d'euros, dont **4,8** millions d'euros d'investissement (hors opérations strictement comptables).

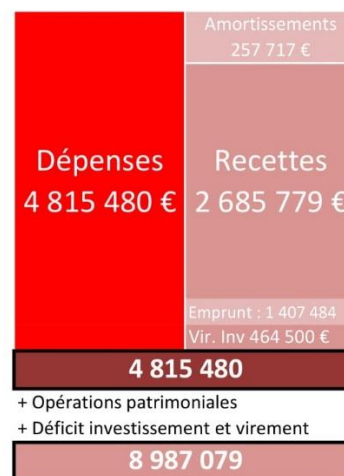
Les taux appliqués en matière de fiscalité restent inchangés par rapport à 2017. Une nouvelle taxe est mise en place pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), compétence de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est de l'ordre de quelques euros par an et par habitant, soit 96 000 € en 2018.



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



En 2018, la Communauté oriente ses principaux investissements dans les domaines suivants (chiffres TTC) :

- Travaux de réalisation de la voie verte : 1.5 M€
- Développement de la fibre optique : 795 000 €
- 450 000 € pour le projet Chemins et Dolmens, réalisé avec les communautés de communes du pays des Vans en Cévennes et Beaume Drobie.
- Participation à la réalisation du gymnase de Vallon Pont d'Arc : 300 000 €
- 300 000 € pour les divers fonds de concours (valorisation du petit patrimoine, aide à la réalisation de terrains de sport et d'infrastructures diverses). Ces fonds sont gérés au niveau intercommunal et favorisent un développement solidaire du territoire. Ils permettent aux communes d'accéder à des financements plus conséquents pour réaliser leurs projets (Etat, Région, Département, ...).
- Travaux d'amélioration des équipements petite enfance : 220 000 €
- Travaux de voirie de la ZA Marquenoux (Lagorce) : 200 000 €

Par ailleurs, le fonctionnement des services intercommunaux à la population se répartit comme suit :

- Enfance Jeunesse (accueil de loisirs et réforme des rythmes scolaires, crèches et Relais des Assistants Maternels) : 1.8 M€
- Droit des sols et habitat (instruction de demandes de permis de construire et déclarations de travaux) : 267 000 €
- Développement et gestion du territoire :
 - o Entretien de la voirie : 1.2 M€
 - o Tourisme : 923 000 €, dont 790 000 € sont reversés à la SPL destination Pont d’Arc Ardèche pour la promotion touristique. Les dépenses de tourisme sont alimentées par la taxe de séjour intercommunale.
 - o Gestion des espaces naturels (sites de baignade, entretien des chemins de randonnée et voies cyclables) et prévention des inondations : 347 000 €
 - o Développement économique : 257 000 €

Les budgets annexes concernent les ordures ménagères, les mobilités et les zones d’activité. Les dépenses doivent être couvertes par des recettes dédiées.

Ainsi, les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères s’élèvent à **3.8 M€** pour le territoire de la communauté de communes des Gorges de l’Ardèche. Elles sont couvertes par les redevances et taxes d’enlèvement des ordures ménagères.

IV. Vélos à assistance électrique

En 2016, la communauté de communes des Gorges de l’Ardèche a fait l’acquisition d’une vingtaine de vélos à assistance électrique dans le cadre d’appels à projets. La flotte de vélos avait été proposée à la location aux habitants pendant l’année 2017, ainsi qu’à la clientèle touristique en période estivale, afin d’impulser une dynamique privée sur le territoire. Cette année test a permis le développement de nouvelles offres privées, doublant la capacité du territoire. L’objectif initial est donc atteint.

En 2018, afin de renforcer le lien communes/ intercommunalité, il était proposé de mettre la flotte de vélos à assistance électrique à disposition des communes dans le cadre de leur mission de service public.

Ordre du jour exhaustif :

- **Administration Générale et Ressources Humaines**

Recrutement pour accroissement saisonnier et occasionnel
Lancement du recrutement d'un chargé de facturation pour la redevance incitative
Actualisation du tableau des effectifs au 01/04/2018
Comité Technique et CHSCT commun avec 2 communes
Création du poste de chef de service de Police Municipale

- **Ordures Ménagères**

Autorisation de signature pour les marchés de collecte et l'acquisition de bacs
Information : rapport sur la mission de maîtrise œuvre des Points d'Apport Volontaire

- **Economie**

Règlement d'aide aux TPE avec points de vente
Règlement pour l'aide à l'immobilier d'entreprise
Convention de mise en œuvre des aides économiques avec la Région
Cession de terrain ZA des Estrades

- **Pôle d'échanges multimodal**

Avenant n°3 à la convention tripartite avec la Région et le Département

- **Finances**

CA 2017
Taux imposition 2018
Taxe Ordures Ménagères et redevance incitative 2018 – redevance des professionnels
Budgets 2018 et emprunt
Admissions en non-valeur

- **Urbanisme**

Avancement et suivi des PLU des communes
Convention PUP sur SALAVAS

- **Mobilités**

Convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique
Convention avec la commune de Vallon pour la gestion des parkings

- **Questions diverses et informations**